



DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 18/11/2022

Amoxicilline : des recommandations pour contribuer à garantir la couverture des besoins des patients

L'amoxicilline, seule ou en association à l'acide clavulanique, fait l'objet de fortes tensions d'approvisionnement en France. Les formes de ces antibiotiques les plus impactées sont principalement les suspensions buvables en flacon, qui sont majoritairement prescrites en ville chez les enfants.

Nous mettons tout en œuvre pour sécuriser au mieux la situation et garantir la couverture des besoins des patients, en lien avec les associations de patients et les professionnels de santé.

Dans ce contexte, la prescription comme l'utilisation à bon escient de ces antibiotiques sont essentielles. Nous rappelons que les antibiotiques n'ont aucune efficacité contre les infections virales, dont les bronchiolites, la grippe, le Covid-19, les rhinopharyngites et la grande majorité des angines et des otites.

Ces tensions concernent toute l'Europe, ainsi que d'autres marchés internationaux. Les formes les plus concernées sont :

- Clamoxyl (amoxicilline) et génériques (dosages 125 mg/5ml, 250 mg/5 ml et 500 mg/5 ml) ;
- Augmentin (amoxicilline/acide clavulanique) et génériques (dosage 100 mg/12,5 mg/ml).

Ce sont les antibiotiques les plus prescrits chez l'enfant. D'autres formes orales, plutôt destinées à l'adulte (comprimés, gélules, etc.), font également l'objet de tensions.

Les laboratoires expliquent ces tensions en amoxicilline par l'augmentation très importante de la consommation en antibiotiques couplée à des difficultés sur les lignes de production industrielle. Lors de la pandémie de Covid-19, la demande en amoxicilline avait très fortement diminué, conduisant à une réduction voire un arrêt de certaines lignes de production, qui n'ont pas retrouvé leur capacité de production d'avant la pandémie.

Nous avons demandé aux laboratoires d'augmenter leur capacité de production. Des investigations sont également en cours pour identifier des pistes d'importation de ces antibiotiques depuis l'étranger.

Recommandations pour les médecins

Ces recommandations ont été élaborées en lien avec le groupe de pathologie infectieuse pédiatrique (GPIP) de la Société française de pédiatrie (SFP), l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA), et la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF).

2.

1. Nous rappelons que les antibiotiques ne doivent pas être prescrits dans des situations qui ne le

nécessitent pas (infections dont l'origine est très majoritairement virale), à savoir :

- a. - Rhinopharyngite, laryngite ;
- b. - Otite congestive, otite séreuse et otite de diagnostic incertain ;
- c. - Bronchiolite, bronchite aiguë ;
- d. -
 - Angine aiguë chez l'adulte :
 - a. - Sauf si vous avez réalisé un test rapide d'orientation diagnostique (TroD) à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A (sga), et que le résultat est positif ;
 - b. - Si le TroD ne peut pas être réalisé lors de la consultation, vous pouvez recourir à une ordonnance de dispensation conditionnelle pour les antibiotiques : inscrivez sur l'ordonnance « Si TroD angine positif, sous x jours calendaires ». Ainsi, le pharmacien ne délivrera l'antibiotique que si le résultat du TroD réalisé à l'officine est positif ;
- e. - Angine aiguë chez un enfant âgé de moins de 3 ans ;
- f. - Grippe et Covid-19 ;
- g. - Crise d'asthme fébrile ;
- h. - Suspicion de pneumonie sans examen de confirmation (radiographie ou échographie, dosage de la CRP sérique) ;
- i. - Infections cutanées superficielles (impétigo) et dermatoses impétiginisées ;
- j. - Fièvre non expliquée.

Si votre patient présente une infection virale, ne nécessitant pas d'antibiotiques, remettez-lui une ordonnance de non-prescription.

- 4.**
- 3. Si un antibiotique est nécessaire, suivez les recommandations de bonne pratique élaborées par la Haute Autorité de santé en considérant ces adaptations :**
- a. - **Limitez à 5 jours** la durée d'un traitement par antibiotiques oraux dans la plupart des pathologies infectieuses courantes (angines bactériennes, otites, pneumonies...) ;
 - b. -
 - **En cas d'otite moyenne aiguë purulente du nourrisson et de l'enfant**, vous pouvez initier une antibiothérapie :
 - a. - **d'emblée**, chez le nourrisson âgé de moins de 6 mois ; ou si otite compliquée (fièvre élevée, otalgie intense et otorrhée) ;
 - b. - **si absence d'amélioration en 36-48 heures sous antipyrétique**, chez le nourrisson de plus de 6 mois et l'enfant.

Recommandations pour les pharmaciens

Un contingentement quantitatif est déjà mis en place en ville et à l'hôpital pour gérer au mieux les stocks disponibles.

Dans ce contexte de fortes tensions en amoxicilline et l'amoxicilline-acide clavulanique par voie orale, vous devez tenir compte :

● Prise en charge des angines aiguës

- Devant toute prescription d'amoxicilline, vérifiez la présence du résultat du TroD. En cas de doute, contactez le médecin ; vous pouvez si nécessaire effectuer vous-même le TroD (à partir de 10 ans) ;
- Si un patient se présente à vous avec les symptômes d'une angine et sans consultation médicale préalable, effectuez un TroD angine ;

● Dispensation des antibiotiques

- **Dispensez autant que possible ces antibiotiques dans des conditionnements adaptés à une durée de traitement de 5 jours** recommandée dans la plupart des pathologies infectieuses courantes (angines bactériennes, otites, pneumonies...) ;
- Priorisez la dispensation à l'unité des spécialités dès que cela est possible.

Recommandations pour les patients et les parents

L'amoxicilline est un antibiotique. Il peut être prescrit par un médecin pour traiter des **infections bactériennes uniquement**.

Les antibiotiques n'ont aucune efficacité contre les infections virales, dont les bronchiolites, la grippe, le Covid-19, les rhinopharyngites et la grande majorité des angines et des otites.

- En cas d'infection virale, votre médecin ne vous prescrira pas d'antibiotiques. Vous pourrez demander à votre médecin une ordonnance de non-prescription.
- En raison de difficultés d'approvisionnement en amoxicilline, il est possible que la pharmacie prenne contact avec votre médecin pour définir un autre antibiotique efficace ou une autre forme d'amoxicilline adaptée à votre situation ;
- Si un antibiotique a été prescrit pour soigner une angine, votre pharmacien vérifiera qu'un test pour dépister l'angine bactérienne a bien été réalisé par votre médecin. Dans le cas contraire, il pourra contacter votre médecin pour en discuter. Si votre enfant a plus de 10 ans, le pharmacien pourra réaliser lui-même ce test.

Votre enfant a de la fièvre : que faire et quand consulter

+ ?

+ Votre enfant et la bronchiolite

Toutes ces recommandations seront complétées dans les semaines à venir au fur et à mesure de l'avancée des travaux avec nos parties prenantes.

TENSION D'APPROVISIONNEMENT

PUBLIÉ LE 18/11/2022

Amoxicilline / Acide Clavulanique - Augmentin toutes formes orales, tous dosages - (amoxicilline - acide clavulanique)

TENSION D'APPROVISIONNEMENT

PUBLIÉ LE 18/11/2022

Amoxicilline-Clamoxyl toutes formes orales, tous dosages - [Amoxicilline]

Pour en savoir plus

Liens utiles

[Info-antibio N°92: mai 2021](#)

[Pourquoi adopter les gestes barrières ?](#)